



SYCOMORE INCLUSIVE JOBS

Rapport annuel au 28 Juin 2024

Société de gestion : SYCOMORE ASSET MANAGEMENT SA

Siège social : 14, avenue Hoche 75008 Paris

Dépositaire : BNP PARIBAS SA

Sommaire

Rapport de gestion

Orientation des placements.....	3
Politique d'investissement.....	8
Certification.....	26

Comptes annuels

Bilan actif.....	31
Bilan passif.....	32
Hors-bilan.....	33
Compte de résultat.....	34

Comptes annuels - Annexe

Règles et méthodes comptables.....	35
Evolution de l'actif net.....	38
Complément d'information 1.....	39
Complément d'information 2.....	40
Ventilation par nature des créances et dettes.....	42
Ventilation par nature juridique ou économique d'instrument.....	43
Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan.....	44
Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan.....	45
Ventilation par devise de cotation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan.....	46
Affectation des résultats.....	47
Résultat et autres éléments.....	57
Inventaire.....	62
Annexe.....	64

ORIENTATION

IDENTIFICATION

CLASSIFICATION

Actions des pays de l'Union Européenne.

OBJECTIF DE GESTION

Sycomore Inclusive Jobs est un fonds solidaire, dont l'objectif est d'offrir à ses souscripteurs sur un horizon minimum de placement de cinq ans une performance nette de frais supérieure à l'indice de référence Euro Stoxx Total Return (dividendes réinvestis), selon un processus d'investissement socialement responsable en lien avec les Objectifs de Développement Durable des Nations Unies (ODDs) et plus particulièrement avec la création d'emplois durables.

Cet objectif est conforme aux dispositions de l'article 9 du Règlement SFDR (Règlement 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers). Les informations relatives à l'objectif d'investissement durable et aux caractéristiques environnementales et sociales du fonds sont disponibles dans le document d'information précontractuelle SFDR joint au présent prospectus.

D'autres indicateurs, précisés dans le code de transparence, sont publiés annuellement pour suivre les performances du fonds sur l'environnement, la gouvernance et les droits humains.

INDICATEUR DE REFERENCE

L'indicateur de référence est l'Euro Stoxx Total Return (dividendes réinvestis). Cet indice mesure l'évolution des valeurs cotées dans les pays de la zone euro. Il compte environ 300 valeurs et utilise comme référence le flottant de chaque valeur afin de déterminer son poids dans l'indice. L'administrateur de l'indice de référence Euro Stoxx Total return est Stoxx et est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA. Des informations complémentaires sur cet indice sont accessibles à l'adresse <https://www.stoxx.com/indices>.

Conformément au règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, Sycomore Asset Management dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.

STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

Description des stratégies utilisées :

La stratégie d'investissement du FCP repose sur une exposition de 60% à 100% de l'actif net aux actions de sociétés ayant leur siège social dans l'Union Européenne exclusivement.

La sélection de ces actions est fondée sur un processus rigoureux d'analyse fondamentale des entreprises, sans contraintes sectorielles ou de capitalisation, l'actif net pouvant ainsi être exposé jusqu'à 100% à des actions de sociétés de petite capitalisation, c'est à dire capitalisant moins de 7 milliards d'euros. Ce processus vise à identifier des sociétés de qualité dont la valorisation boursière n'est pas représentative de la valeur intrinsèque déterminée par l'équipe de gestion. Les actions éligibles au dispositif fiscal français du Plan d'Epargne en Actions (PEA) représentent à tout moment au moins 75% de l'actif net du FCP.

Le FCP est géré de manière active et la construction du portefeuille ne tient pas compte de l'indice précité. Ainsi le poids de chaque société dans le portefeuille est totalement indépendant du poids de cette même société dans l'indice, et il est possible qu'une société en portefeuille ne figure pas dans ledit indice ou qu'une société y figurant en bonne place soit exclue du portefeuille du FCP.

SYCOMORE INCLUSIVE JOBS

Le FCP investit par ailleurs en permanence entre 5% et 10% de son actif net en parts du FCPR solidaire Sycomore Impact Emploi By Inco. Géré par la société de gestion française INCO Ventures, ce FCPR solidaire est géré conformément aux dispositions de l'article L.214-28 du Code monétaire et financier. A l'issue d'une période d'investissement initiale d'au plus deux ans, son actif net sera constitué pour 50% au moins de titres associatifs, de titres participatifs ou de titres de capital de sociétés, ou donnant accès au capital de sociétés, qui ne sont pas admis aux négociations sur un marché d'instruments financiers français ou étranger. Concernant plus particulièrement les titres de capital ou donnant accès au capital de sociétés, l'actif net du FCPR comprend au moins 40% d'entreprises de l'Economie Sociale et Solidaire, et au moins 25% d'entreprises ayant reçu l'agrément d'Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale.

Le FCPR solidaire Sycomore Impact Emploi By Inco vise plus particulièrement des prises de participation minoritaires et des investissements en quasi fonds propres dans des entreprises en phase de développement. Ses investissements sont dirigés vers des entreprises inclusives, dont une part substantielle des employés ont peu ou pas de diplôme, ou qui sont issus de zones géographiques défavorisées, des entreprises d'insertion employant des personnes sortant d'une période de chômage de longue durée, et des entreprises adaptées employant des personnes handicapées.

En complément de ces investissements, qui représentent le cœur de la stratégie d'investissement du FCP, l'équipe de gestion peut exposer l'actif net aux instruments financiers suivants :

1. Instruments du marché monétaire, pour préserver le portefeuille contre une baisse anticipée des marchés d'actions susmentionnés et/ou placer des liquidités en attente d'investissement. L'équipe de gestion peut ainsi exposer jusqu'à 10% de l'actif net du FCP à des bons du trésor de l'Etat Français (« BTF ») et à des certificats de dépôts négociables (ci-après les « CDN ») d'émetteurs privés ayant leur siège social dans un pays membre de l'OCDE et notés au moins AA ou équivalent par les agences de notation (Standard & Poors ou équivalent Moody's et Fitch Ratings), ces CDN devant présenter une durée de vie résiduelle inférieure à trois mois.
2. OPCVM français ou européens, dans la limite de 10% de l'actif net du FCP. Ces investissements peuvent être effectués dans le prolongement de la stratégie d'investissement (OPCVM actions) ou dans le cadre de la gestion de la trésorerie du FCP (OPCVM monétaires). Ces OPCVM bénéficient ou se sont engagés à bénéficier dans un délai d'un an des labels ISR (Investissement Socialement Responsable) et/ou Greenfin, et/ou Finansol français, ou de labels, codes ou chartes étrangers équivalents. La part des OPCVM ne disposant pas encore de l'un des labels sus - mentionnés est limitée à 1% de l'actif net. La sélection de ces derniers interviendra sans contraintes quant aux méthodologies ISR employées par leurs sociétés de gestion respectives.
3. Instruments financiers à terme et instruments à dérivé intégré, utilisés soit pour couvrir l'actif net contre une baisse anticipée des marchés d'actions susmentionnés, soit pour l'exposer à une hausse attendue de ces mêmes marchés. Les engagements hors bilan du portefeuille sont limités à une fois l'actif. La somme de l'exposition au risque action, résultant des engagements hors bilan et des positions en actions ne pourra excéder 1 fois l'actif du FCP. L'exposition totale du portefeuille aux actions ne pourra pas excéder 100%.

La politique d'utilisation des produits dérivés, dont les sous-jacents font l'objet du processus d'analyse SPICE, est compatible avec les objectifs du FCP et cohérente avec son inscription dans une perspective de long terme. Elle n'a pas pour conséquence de dénaturer significativement ou durablement la politique de sélection ESG. L'utilisation d'instruments financiers dérivés se limite à des techniques permettant une gestion efficace du portefeuille de titres dans lesquels le FCP est investi. Le FCP ne peut détenir de position courte sur un actif sélectionné comme ESG, suivant sa propre méthode de sélection ESG des actifs.

Catégories d'actifs et instruments financiers à terme utilisés :

Les actifs suivants sont susceptibles d'entrer dans la composition du portefeuille du FCP.

Actions

Le FCP obéit à une contrainte d'investissement minimum de 80% de l'actif net en actions de sociétés ayant leur siège social dans l'Union Européenne exclusivement. Les actions éligibles au PEA représentent à tout moment au moins 75% de l'actif net du FCP.

La sélection de ces actions est effectuée sans contraintes sectorielles ou de capitalisation, l'actif net pouvant ainsi être exposé jusqu'à 100% à des actions de sociétés de petite capitalisation.

Instruments du marché monétaire

Dans le cadre de la gestion de la trésorerie du FCP des titres de créances négociables peuvent figurer à l'actif du portefeuille. L'ensemble des investissements relatifs à cette catégorie d'actifs ne peut excéder 10% de l'actif net du FCP.

Il peut s'agir d'émetteurs publics ou privés sans contrainte de répartition prédéterminée entre ces deux catégories.

SYCOMORE INCLUSIVE JOBS

La qualité de crédit de ces émetteurs est appréciée par l'analyse crédit de l'équipe de gestion, qui intègre entre autres données les notations délivrées par les principales agences de notation (Standard & Poors, Moody's, Fitch Ratings), une notation minimum AA constituant un premier filtre d'éligibilité au portefeuille. L'équipe de gestion met en œuvre sa propre analyse crédit et ne recourt pas exclusivement aux agences de notation pour évaluer le risque crédit des émetteurs.

Parts ou actions d'OPC

L'actif net du FCP peut comporter jusqu'à 10% de parts ou actions d'OPCVM européens ou français investissant moins de 10% de leur actif en OPCVM ou fonds d'investissement.

Il peut s'agir d'OPCVM monétaires dans le cadre de la gestion de la trésorerie du FCP ou d'OPCVM actions dont la stratégie de gestion est complémentaire de celle du FCP et qui contribuent à la réalisation de l'objectif de performance.

Ces OPCVM sont sélectionnés par l'équipe de gestion après des rencontres avec les gestionnaires de ceux-ci, le principal critère de sélection après la complémentarité des stratégies étant la pérennité du processus d'investissement.

Le FCP a la possibilité, dans les limites susmentionnées, d'investir dans des OPCVM dont le promoteur ou la société de gestion est Sycomore Asset Management ou l'une de ses filiales.

Instruments dérivés

Le FCP intervient sur l'ensemble des marchés réglementés ou organisés français et étrangers. Les instruments utilisés sont de nature futures et options.

Les stratégies mises en place dans le cadre de ces interventions visent soit à couvrir le portefeuille contre un risque de baisse d'un sous-jacent de type action soit à exposer le portefeuille afin de bénéficier de la hausse d'un sous-jacent de type action.

Ces stratégies participent de manière annexe à la poursuite de l'objectif de gestion. Elles permettent néanmoins de réduire l'exposition aux actions lorsque le gérant anticipe une phase de baisse pour les marchés d'actions (stratégie de couverture sur indices actions ou sur certaines sociétés jugées surévaluées par le gérant) ou d'exposer le portefeuille lorsque le gérant anticipe une phase de hausse des marchés d'actions dont pourraient ne pas bénéficier pleinement les valeurs déjà en portefeuille.

Des instruments dérivés de change peuvent également être utilisés pour couvrir l'exposition du FCP ou d'une catégorie de part à une devise ou pour ajuster l'exposition globale du FCP au risque de change.

Titres intégrant des dérivés

Le FCP intervient sur des instruments financiers intégrant des dérivés avec des sous-jacents de nature action.

Les instruments utilisés sont : warrants, BSA, certificats, ainsi que tous les supports de type obligataire auxquels sont attachés un droit de conversion ou de souscription et plus particulièrement les obligations convertibles, les obligations convertibles échangeables en actions nouvelles ou existantes et les obligations avec bons de souscription d'actions remboursables.

Les interventions sont réalisées afin d'exposer le portefeuille à une ou plusieurs sociétés répondant aux critères de sélection précédemment définis. Le total de ces investissements dans le portefeuille du FCP ne peut pas représenter plus de 5% de son actif net.

Les engagements hors bilan du portefeuille sont limités à une fois l'actif. La somme de l'exposition au risque action, résultant des engagements hors bilan et des positions en actions ne pourra excéder 1 fois l'actif du FCP. L'exposition totale du portefeuille aux actions ne pourra donc pas excéder 100%.

Il n'est pas prévu de recourir à des contrats d'échange sur rendement global (« Total Return Swaps ») dans le cadre de la gestion du FCP.

Recours aux dépôts

Il n'est pas prévu de recourir aux dépôts dans le cadre de la gestion du FCP.

Recours aux emprunts d'espèces

Dans le cadre de son fonctionnement normal, le FCP peut se trouver temporairement en position débitrice et avoir recours à l'emprunt d'espèces, dans la limite de 10% de son actif net.

Recours aux acquisitions et cessions temporaires de titres

Il n'est pas prévu de recourir aux acquisitions ou cessions temporaires de titres dans le cadre de la gestion du FCP.

Contrats constituant des garanties financières

Le FCP ne reçoit pas de garanties financières dans le cadre des transactions autorisées.

RISQUE GLOBAL

La méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global de l'OPC qu'elle gère est la méthode de calcul de l'engagement.

PROFIL DE RISQUE

Les risques inhérents au FCP sont :

- **Le risque de perte en capital**, du fait de la possibilité que la performance du FCP ne soit pas conforme aux objectifs de gestion, aux objectifs des investisseurs (ces derniers dépendant de la composition de leurs portefeuilles), ou que le capital investi ne soit pas intégralement restitué, ou encore que cette performance soit diminuée d'un impact négatif de l'inflation.
- **Le risque général actions**, du fait de l'exposition comprise entre 60% et 100% aux marchés d'actions par des investissements en actions, et à titre complémentaire en OPC offrant une exposition aux actions, et en instruments dérivés à sous-jacents actions. Il s'agit du risque qu'un marché d'investissement baisse, ou que la valeur d'une ou plusieurs actions diminue, impactée par un mouvement de marché. En cas de baisse des marchés d'actions la valeur liquidative pourra baisser.
- **Le risque spécifique actions**, du fait de l'investissement compris entre 80% et 100% aux actions européennes. Il s'agit du risque que la valeur d'un ou plusieurs actions diminue, impactée par une information défavorable propre à la société ou à son secteur d'activité. En cas d'information défavorable sur l'une des sociétés en portefeuille ou son secteur d'activité la valeur liquidative pourra baisser.
- **Le risque spécifique lié aux sociétés de faible capitalisation**, du fait de la possibilité que le FCP soit investi jusqu'à 100% de son actif en actions de sociétés de faible capitalisation. A ce titre l'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le marché des petites et moyennes capitalisations est destiné à recevoir des entreprises qui, en raison de leurs caractéristiques spécifiques, peuvent présenter des risques pour les investisseurs. Il s'agit du risque que le nombre de titres achetés ou vendus soit inférieur aux ordres transmis au marché, du fait du faible nombre de titres disponibles sur le marché. Ces valeurs peuvent connaître une volatilité plus importante que les grandes capitalisations et faire baisser la valeur liquidative.
- **Le risque spécifique lié à l'investissement dans un FCPR**, du fait de l'investissement de 5% à 10% de l'actif net du FCP en parts du FCPR Sycomore Impact Emploi By Inco. Ce dernier investi en instruments financiers non cotés, ce qui en fait un placement à risque eu égard aux spécificités de son processus de sélection des investissements, de sa valorisation et d'une liquidité (capacité à satisfaire les demandes de rachats de parts du FCPR) qui n'est pas assurée.
- **Le risque lié à la gestion discrétionnaire**, du fait de la possibilité pour l'équipe de gestion d'allouer librement l'actif du FCP entre les différentes classes d'actifs. Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés. Il existe un risque que l'OPC ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants et que cela entraîne une baisse de la valeur liquidative.
- **Le risque de taux et le risque de crédit**, du fait de la possibilité pour le FCP de détenir des instruments du marché monétaire, jusqu'à 10% de son actif ;

Le risque de taux est :

- le risque que les taux baissent lorsque les placements sont réalisés à taux variable (baisse du rendement) ;
- le risque que les taux augmentent lorsque les placements sont réalisés à taux fixe, la valeur d'un produit de taux (fixe) étant une fonction inverse du niveau des taux d'intérêts.

En cas de variation défavorable des taux d'intérêts la valeur liquidative pourra baisser.

Le risque de crédit est le risque que l'émetteur d'un titre de créance ne soit plus à même de rembourser sa dette, ou que sa notation soit dégradée, pouvant entraîner alors une baisse de la valeur liquidative.

SYCOMORE INCLUSIVE JOBS

- **Le risque de change**, certains instruments financiers employés pouvant être cotés dans une devise autre que l'euro. A ce titre l'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le FCP est soumis à un risque de change dans une limite de 10% de son actif au maximum pour les résidents français.

Le risque de change est le risque que la valeur d'une devise d'investissement diminue par rapport à la devise de référence du FCP, à savoir l'euro, pouvant entraîner alors une baisse de la valeur liquidative.

- **Le risque méthodologique lié à l'investissement socialement responsable (ISR)**: L'ISR est un domaine relativement nouveau ; il n'existe donc pas de cadre ou de liste de facteurs universellement acceptés à prendre en considération pour garantir la durabilité des investissements. Par ailleurs, le cadre juridique et réglementaire régissant ce domaine est toujours en cours d'élaboration. L'absence de normes communes peut entraîner des approches différentes pour fixer et atteindre les objectifs ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance). Les facteurs ESG peuvent varier en fonction des thèmes d'investissement, des classes d'actifs, de la philosophie d'investissement et de l'utilisation subjective des différents indicateurs ESG régissant la construction des portefeuilles. La sélection et les pondérations appliquées peuvent, dans une certaine mesure, être subjectives ou basées sur des mesures qui peuvent partager le même nom mais qui ont des significations sous-jacentes différentes. Les informations ESG, qu'elles proviennent d'une source externe et/ou interne, sont, par nature et dans de nombreux cas, basées sur une évaluation qualitative et un jugement, notamment en l'absence de normes de marché bien définies et en raison de l'existence de multiples approches de l'ISR. Un élément de subjectivité et de discrétion est donc inhérent à l'interprétation et à l'utilisation des données ESG. Il peut donc être difficile de comparer des stratégies intégrant des critères ESG. Les investisseurs doivent noter que la valeur subjective qu'ils peuvent ou non attribuer à certains types de critères ESG peut différer sensiblement d'un fonds à l'autre. L'application des critères ESG au processus d'investissement peut exclure les titres de certains émetteurs pour des raisons non financières et, par conséquent, peut faire perdre certaines opportunités de marché disponibles aux fonds qui n'utilisent pas les critères ESG ou de durabilité. Les informations ESG provenant de fournisseurs de données tiers peuvent être incomplètes, inexactes ou non disponibles. En conséquence, il existe un risque d'évaluation incorrecte d'une valeur ou d'un émetteur, entraînant l'inclusion ou l'exclusion erronée d'une valeur. Les fournisseurs de données ESG sont des entreprises privées qui fournissent des données ESG pour une variété d'émetteurs. Ils peuvent donc modifier l'évaluation des émetteurs ou des instruments à leur discrétion. L'approche ESG peut évoluer et se développer au fil du temps, en raison d'un affinement des processus de décision en matière d'investissement pour tenir compte des facteurs et des risques ESG, et/ou en raison des évolutions juridiques et réglementaires.
- **Le risque de durabilité** : du fait d'événements dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement. La politique d'investissement du fonds n'intègre toutefois pas de façon systématique et simultanée des critères dits ESG et ne comprend pas de mesures d'atténuation de ces risques.

Garantie ou protection

Néant.

DUREE MINIMUM DE PLACEMENT RECOMMANDEE

5 ans.

RAPPORT DE GESTION

COMMISSAIRE AUX COMPTES

PriceWaterHouseCoopers Audit

POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Juillet 2023

Le marché actions a connu une très grande volatilité en juillet, mais il termine néanmoins sur une note positive. Parmi les valeurs investies dans le fonds, on notera le fort rebond de Stedim Sartorius, qui a bénéficié des anticipations de la fin du déstockage de la part de ses clients au cours de la deuxième partie de l'année. Merck KGaA, qui ne publiera ses résultats que début août, a également connu une performance positive grâce à l'anticipation par les investisseurs d'une amélioration du momentum au deuxième semestre. Michelin, qui est une des convictions fortes du fonds, a bénéficié de l'anticipation par le marché de bons résultats au premier semestre, et de la révision à la hausse de ses objectifs sur l'ensemble de l'année. A l'inverse, Nexity a été pénalisé par l'évolution du marché du logement couplée à la hausse des coûts de construction, alors que le cours de Carbios a été lourdement impacté par son augmentation de capital.

Août 2023

Le marché a été pénalisé au mois d'août par le fort recul de certaines valeurs suite à des publications décevantes, notamment dans le secteur de la Tech, à l'instar d'Adyen (recul de plus de 50%) ou d'Infineon (baisse de près de 20%). Le fonds n'est pas investi dans ces titres, mais il a été indirectement impacté via son exposition à Nexi (dont le cours a reculé de l'ordre de 15%) qui opère dans le même secteur qu'Adyen, à savoir le secteur de la PayTech. La sous-performance du secteur des utilities peut s'expliquer quant à elle par le mouvement de hausse des taux, ce qui s'est reflété dans le recul d'un peu moins de 10% du cours de Neoen. A contrario, la performance du fonds a bénéficié du regain d'intérêt du marché sur les CDMO (Contract Development and Manufacture Organisation, ou sous-traitants pharmaceutiques), avec une progression du cours de Rovi de l'ordre de 15% sur la période, ou d'Euroapi d'un peu plus de 10%. Au total, le fonds a surperformé son indice de référence.

Septembre 2023

En raison de la poursuite de la forte tension sur les taux, le marché s'est inscrit en recul au mois de septembre, avec notamment une forte sous-performance des secteurs de la technologie et de l'industrie. Le seul secteur à enregistrer une forte surperformance était celui de l'énergie, sur lequel le fonds n'est pas investi, ce qui a pénalisé sa performance. Sa surexposition à Michelin, dont le cours a bénéficié d'une anticipation par le marché d'une amélioration de son momentum, et à Bouygues, qui a annoncé la cession des activités de réseaux de chaleur et de refroidissement urbains d'Equans au Royaume-Uni, ont eu un impact positif. A l'inverse, EI.En, entreprise italienne qui produit des systèmes laser, a pesé sur la performance, à la suite de l'annonce d'un ralentissement de sa croissance, notamment en raison du marché chinois, et d'un recul de 6% de son résultat d'exploitation au 1er semestre.

Octobre 2023

Le marché s'est à nouveau inscrit en baisse en octobre, en raison de la poursuite du mouvement de tension sur les taux. Les valeurs industrielles ont été lourdement pénalisées. Le fonds a subi l'impact du fort recul du cours d'Alstom, à la suite de la révision en baisse par la société de ses objectifs de génération de trésorerie. Il a également été pénalisé par son exposition à EuroAPI, qui a revu ses prévisions 2023 en baisse de l'ordre de 25% et suspendu ses perspectives à moyen terme 2023-26 communiquées en mars. A l'inverse, Nexi a enregistré une progression de son cours de près de 10%, en raison d'un possible intérêt de la part de CVC.

Novembre 2023

La détente sur les taux enregistrée suite à des données indiquant une maîtrise progressive de l'inflation en Europe et aux Etats-Unis, a soutenu les marchés en novembre. Certains segments en nette sous-performance depuis le début d'année et auxquels le fonds est particulièrement exposé ont ainsi entamé un début de rattrapage (petites et moyennes valeurs, renouvelables...). Après des rumeurs d'un intérêt de CVC sur Nexi en octobre, la société de paiement a progressé fortement suite à la confirmation des guidances et l'annonce de discussions sur des cessions d'actifs (Digital banking solutions, eID business). Après une réunion avec la société, nous avons renforcé Befesa qui figure également parmi les principaux contributeurs positifs. Malgré l'avertissement sur résultats fin octobre, la situation devrait s'améliorer significativement sur 2024 (augmentation du taux d'utilisation des capacités aux Etats-Unis et en Chine, rebond des prix du zinc, baisse des coûts énergétiques...)

Décembre 2023

La poursuite de la détente sur les rendements obligataires et le scénario d'un soft landing constitue l'environnement idéal pour les marchés actions, malgré l'apparition de tensions militaires et logistiques en mer rouge. Ce contexte continue de favoriser les secteurs sensibles à la baisse des taux ainsi qu'à un rebond du cycle tels que l'industrie, les énergies renouvelables mais aussi les petites et moyennes valeurs qui sont bien représentées dans le portefeuille. Sur ce segment, nous bénéficions en particulier des rebonds des valeurs de services informatiques italiennes avec notamment Sesa qui publie un trimestre en croissance soutenue (+13%) et anticipe une accélération de la dynamique de son marché en 2024. Le numéro un européen des chariots de manutention industriels, Kion pourrait être plus résilient qu'attendu en 2024 avec une potentielle reprise des investissements d'automatisation des entrepôts dédiés au e-commerce.

Janvier 2024

Les incertitudes sur le calendrier des banques centrales pour les baisses de taux ont remis de la tension sur les rendements obligataires, entraînant à la baisse certains segments dont la performance est fortement corrélée aux taux, comme les petites valeurs auxquelles le fonds est fortement exposé et qui sous-performent à nouveau sur janvier. Pareillement, les développeurs d'énergies renouvelables (Neoen, Solaria, EDP Renovaveis) souffrent dans ce contexte, tandis qu'Equasens est sanctionné en raison des craintes de ralentissement liées à la fin des référencements Ségur et Puma baisse sur la pré-publication de résultats 2023 en dessous des attentes et avec des perspectives 2024 prudentes. En revanche, ASML ressort comme le meilleur contributeur avec des prises de commandes très fortes sur la fin d'année et Danieli, nouvelle position initiée début janvier, surperforme grâce à la multiplication de nouveaux contrats avec des projets innovants sur l'acier vert.

Février 2024

Dans un contexte économique pourtant toujours porteur pour les actions, les chiffres d'inflation plus forts qu'attendus aux États-Unis ont anéanti tout espoir d'une baisse rapide et conséquente des taux d'intérêt. En conséquence, le fonds souffre de sa surexposition aux petites et moyennes valeurs, qui ont continué de souffrir de taux élevés ainsi qu'aux producteurs d'énergies renouvelables (Solaria, EDPR, Neoen, ERG), pénalisés par le contexte de taux et par la baisse marquée des prix de l'électricité en Europe, atteignant des niveaux pré-conflit ukrainien. En revanche, le fonds bénéficie de la solide performance de 2 valeurs présentes dans le top 5 du fonds, Michelin (résultats supérieurs aux attentes, avec des plus faibles volumes compensés par un mix prix plus favorable) et Prysmian (signature du plus gros contrat de l'histoire du groupe avec Amprion pour 5 Mds€).

Mars 2024

Le fonds sous-performe en mars, avec un contexte de taux élevés qui continue à pénaliser des segments sur-représentés au sein du portefeuille (petites et moyennes capitalisations, énergies renouvelables...) et à favoriser les valeurs financières auxquels le fonds est sous-exposé. En dépit des annonces de transactions potentielles (OPA de KKR sur Encavis, cession par Neoen d'une participation sur les actifs australiens...) laissant apparaître des primes conséquentes par rapport aux valorisations observées sur les marchés cotés, les acteurs des renouvelables continuent d'afficher des performances décevantes (Solaria, Neoen, ERG, EDP Renovaveis figurent toujours parmi les 5 plus mauvais contributeurs sur 2024). En revanche, Medios réagit positivement à l'annonce de l'acquisition de Ceban Pharmaceuticals, opération relative dès 2024 et renforçant la stratégie d'expansion internationale. Jungheinrich progresse également, bénéficiant notamment d'un objectif de chiffre d'affaires 2025 revu en hausse.

Avril 2024

Le fonds enregistre une performance légèrement supérieure à celle de son indice, bénéficiant notamment du rebond de certaines sociétés du secteur des énergies renouvelables, qui avaient massivement sous-performé au premier trimestre, comme Neoen, ERG ou EDP Renovaveis. Ces sociétés bénéficient du rebond graduel des prix de l'électricité en Europe et de transactions sectorielles cristallisant la sous-valorisation actuelle des actifs cotés. Boliden bénéficie du rebond des prix des métaux pour afficher une belle progression en dépit d'un début d'année contrasté (faible teneur à Aitik, conditions météorologiques difficiles, grèves en Finlande, impact de l'incendie de Ronnskar). Nous initions Bankinter pour réduire notre sous-exposition aux financières, suite à une nouvelle publication de qualité avec un coût de risque sous contrôle, une amélioration du ROTE (18,4%) et une belle croissance des crédits (+5,2% yoy).

Mai 2024

L'imminence des baisses de taux, attendues dès juin en Europe et à nouveau anticipées après l'été aux États-Unis suite à la publication d'indicateurs macroéconomiques mitigés outre-Atlantique, alimentent à nouveau le rebond, initié dès le mois dernier, des acteurs des énergies renouvelables (Neoen, EDP Renovaveis, Solaria), et offrent un contexte plus favorable pour les petites et moyennes valeurs, surpondérées dans le fonds (plus d'1/3 du fonds investi sur des valeurs de moins de 7 Mds d'euros de capitalisation boursière). Aussi, le fonds bénéficie de certains rebonds très marqués (>20% de progression) de valeurs de ce segment qui étaient jusqu'alors très en retard : Clariane (renforcement de la visibilité sur le refinancement de la société avec l'annonce des deux augmentations de capital), Derichebourg (reprise en cours pour Elior et perspectives plus favorables pour le second semestre après l'avertissement sur résultats en avril) ou encore Befesa (hausse des prix du zinc et baisse des prix de l'énergie et des charges de traitement qui bénéficieront aux marges 2024).

SYCOMORE INCLUSIVE JOBS

Jun 2024

La montée du vote contestataire d'extrême-droite lors des élections européennes est venue rajouter de l'incertitude sur les marchés boursiers, et encore plus en France suite à l'annonce de la dissolution de l'Assemblée nationale par Emmanuel Macron. Dans ce contexte incertain, les petites et moyennes valeurs, surpondérées dans le fonds, ont à nouveau été sous pression et les valeurs françaises ont été particulièrement sanctionnées. Ainsi, 6 sociétés françaises s'affichent parmi les plus mauvais contributeurs négatifs (Bouygues, Eiffage, Equasens, Biomérieux, Veolia, ID Logistics), pénalisés par les incertitudes réglementaires suite aux différentes annonces sur les programmes des différents partis pour les élections législatives. En revanche, SeSa et Medios affichent des progressions à 2 chiffres sur la période. Medios bénéficie de la finalisation de l'acquisition de Ceban et de l'annonce d'une prise de participation par Luxupart alors que les investisseurs ont pu être rassurés par la publication annuelle de SeSa faisant apparaître un retour de la croissance en Vad sur la fin d'année.

PERFORMANCES

Sur l'exercice, Sycomore Inclusive Jobs enregistre les performances suivantes :

Catégorie de parts	Performance sur l'exercice*	Performance de l'indice Euro STOXX Net Return EUR
IC	+0.46%	+11.46%
ID	+0.46%	
RC	-0.44%	
RD	-0.43%	
X	+0.47%	

**Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.*

CHANGEMENTS INTERVENUS SUR LA PERIODE

Le 15 novembre 2023, les documents réglementaires du FCP ont été mis à jour pour prendre en compte l'introduction d'un dispositif de plafonnement des rachats (dit « Gate ») pour le fonds, applicable à compter du 31 décembre 2023.

INFORMATIONS SUR L'INTEGRATION DES CRITERES ESG DANS LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Conformément aux dispositions du décret n° 2012-132 du 30 janvier 2012 relatif à l'information par les sociétés de gestion de portefeuille des critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance pris en compte dans leur politique d'investissement, Sycomore Asset Management tient à la disposition des porteurs, sur son site internet (www.sycomore-am.com), un document intitulé « Politique d'intégration ESG », qui présente les principes, les outils d'analyse, les ressources humaines dédiées à l'intégration ESG, ainsi que la politique de transparence, de vote et d'engagement de Sycomore AM.

SYCOMORE INCLUSIVE JOBS

EVOLUTION DE L'ACTIF NET

L'évolution de l'actif net est présentée depuis la clôture du précédent exercice :

Au 30 juin 2023					
	IC	ID	RC	RD	X
Nombre de parts	37 789.31	1 002 215.46	1 240.26	50.00	50.00
Valeur de la part	85.57	84.16	83.93	83.58	85.58
Actif net total	87 697 969.68				

Au 28 juin 2024					
	A	I	R	ID	S
Nombre de parts	29 267.91	999 707.18	556.06	50.00	50.00
Valeur de la part	85.96	83.45	83.56	82.92	85.98
Actif net total	85 996 586.17				

INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES

Le FCP intervient sur l'ensemble des marchés réglementés ou organisés français et étrangers. Les instruments utilisés sont de nature futures et options.

Les stratégies mises en place dans le cadre de ces interventions visent soit à couvrir le portefeuille contre un risque de baisse d'un sous-jacent de type action soit à exposer le portefeuille afin de bénéficier de la hausse d'un sous-jacent de type action.

Ces stratégies participent de manière annexe à la poursuite de l'objectif de gestion. Elles permettent néanmoins de réduire l'exposition aux actions lorsque le gérant anticipe une phase de baisse pour les marchés d'actions (stratégie de couverture sur indices actions ou sur certaines sociétés jugées surévaluées par le gérant) ou d'exposer le portefeuille lorsque le gérant anticipe une phase de hausse des marchés d'actions dont pourraient ne pas bénéficier pleinement les valeurs déjà en portefeuille.

Des instruments dérivés de change peuvent également être utilisés pour couvrir l'exposition du FCP ou d'une catégorie de part à une devise ou pour ajuster l'exposition globale du FCP au risque de change.

Les contreparties à ces contrats sont : SGCIB, Morgan Stanley, JP Morgan, BNP Paribas et Goldman Sachs le risque de contrepartie étant limité à 10% par établissement financier.

Ces transactions ne donnent pas lieu à constitution de garanties financières au profit du FCP.

INFORMATION SUR L'UTILISATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES NEGOCIES DE GRE A GRE

Le FCP intervient sur des instruments financiers intégrant des dérivés avec des sous-jacents de nature action.

Les instruments utilisés sont : warrants, BSA, certificats, ainsi que tous les supports de type obligataire auxquels sont attachés un droit de conversion ou de souscription et plus particulièrement les obligations convertibles, les obligations convertibles échangeables en actions nouvelles ou existantes et les obligations avec bons de souscription d'actions remboursables.

Les interventions sont réalisées afin d'exposer le portefeuille à une ou plusieurs sociétés répondant aux critères de sélection précédemment définis. Le total de ces investissements dans le portefeuille du FCP ne peut pas représenter plus de 5% de son actif net.

Les engagements hors bilan du portefeuille sont limités à une fois l'actif. La somme de l'exposition au risque action, résultant des engagements hors bilan et des positions en actions ne pourra excéder 1 fois l'actif du FCP. L'exposition totale du portefeuille aux actions ne pourra donc pas excéder 100%.

Il n'est pas prévu de recourir à des contrats d'échange sur rendement global (« Total Return Swaps ») dans le cadre de la gestion du FCP.

SYCOMORE INCLUSIVE JOBS

MESURE DU RISQUE GLOBAL :

Le calcul du risque global du fonds s'effectue grâce à la méthode de l'engagement.

INSTRUMENTS FINANCIERS GERES PAR LA SOCIETE DE GESTION OU UNE SOCIETE LIEE

Néant.

MOUVEMENTS INTERVENUS AU COURS DE LA PERIODE

MOUVEMENTS	
Achat Actions	116
Vente Actions	138
Achat Future	0
Vente Future	0
Achat CFD	0
Vente CFD	0
Achat BS/DS	0
Vente BS/DS	0

MOUVEMENTS	
Achat fonds	0
Vente fonds	1
Achat Obligations	0
Vente Obligations	0
Achat ETF	0
Vente ETF	0

INFORMATION SUR LA CESSION TEMPORAIRE DE TITRES AU SEIN DU FCP (PRÊT DE TITRES)

Le FCP n'est pas autorisé à recourir aux acquisitions ou cessions temporaires de titres.

ELIGIBILITE DU FONDS AU PLAN D'EPARGNE EN ACTIONS

Le FCP est éligible au Plan d'Epargne en Actions (PEA) et a maintenu à ce titre un investissement en actions éligibles au PEA supérieur ou égal à 75% sur la période.

PROPORTION D'INVESTISSEMENT EN TITRES ELIGIBLES AU PEA :

Au 28 juin 2024, le portefeuille du fonds SYCOMORE INCLUSIVE JOBS était investi à 80.91% en titres éligibles au PEA.

POLITIQUE EN MATIERE DE DROITS DE VOTE

Sycomore Asset Management tient à la disposition des porteurs un document intitulé « Politique de vote », qui présente les conditions dans lesquelles elle exerce les droits de vote attachés aux titres détenus par les fonds dont elle assure la gestion.

PROCEDURE DE SELECTION DES INTERMEDIAIRES

Sycomore Asset Management sélectionne et évalue les intermédiaires avec lesquels elle est en relation, pour ne retenir que ceux offrant la plus grande efficacité dans leur domaine d'intervention.

Sycomore Asset Management confié la négociation de ses ordres à Sycomore Market Solutions. Sycomore Market Solutions reçoit les ordres initiés par la société de gestion pour le compte du FCP et en assure la transmission aux intermédiaires et contreparties de marché avec pour mission principale de rechercher la meilleure exécution possible de ces ordres.

COMPTE-RENDU RELATIF AUX FRAIS D'INTERMEDIATION

Sycomore Asset Management tient à la disposition des porteurs, sur son site internet (www.sycomore-am.com), un document intitulé « Compte rendu relatif aux frais d'intermédiation », qui présente les conditions dans lesquelles il a été recouru, pour l'année précédente, à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres.

REMUNERATION DU PERSONNEL DE LA SOCIETE DE GESTION AU TITRE DE L'ANNEE 2023

Extrait de la politique de rémunération de Sycomore AM mise à disposition sur le site internet de la société www.sycomore-am.com

Conformément à la réglementation issue des directives 2011/65/CE (dite « AIFM ») et 2014/91/CE (dite « UCIT V »), Sycomore AM (SAM) a établi une politique de rémunération. Elle a pour objectifs de promouvoir l'alignement des intérêts entre les investisseurs, la société de gestion et les membres de son personnel, ainsi qu'une gestion saine et efficace des risques des portefeuilles gérés et de la société de gestion, en tenant compte de la nature, la portée et la complexité des activités de SAM.

1. Principes relatifs à la détermination et au versement des rémunérations de l'ensemble du personnel

La rémunération du personnel de SAM se compose au minimum des éléments suivants :

- Une rémunération fixe ;
- Une rémunération variable, qui récompense la performance individuelle et collective des unités de travail ;
- Des dispositifs complémentaires faisant partie d'une politique générale et non discrétionnaire à l'échelle de la société de gestion, en vigueur ou à venir, tels que l'intéressement, la participation...

Le cas échéant, certains membres du personnel peuvent :

- Bénéficier directement ou indirectement d'une participation dans le capital de SAM ;
- Bénéficier de la mise à disposition ou de la prise en charge d'un logement.

Un équilibre approprié est établi entre les parts fixe et variable de la rémunération globale des membres du personnel.

2. Gouvernance et contrôle des rémunérations

La Politique de rémunération est définie et adoptée par la direction générale de la société de gestion, après avis du Directeur des Ressources Humaines (DRH) et du Responsable Conformité et Contrôle Interne (RCCI).

Sa mise en œuvre fait l'objet, au moins une fois par an, d'une évaluation interne par le RCCI, qui vérifie que cette mise en œuvre est conforme à la politique et aux procédures de rémunération adoptées par la direction générale.

Un comité des rémunérations réunit une fois par an le Président Directeur Général de SAM et deux membres n'appartenant pas au personnel de SAM, l'un de ces derniers présidant le comité. Il a pour missions d'examiner annuellement la mise en œuvre de la Politique de rémunération et de fournir des avis à la direction générale relativement à la définition ou à la mise en œuvre de cette Politique.

3. Personnel Identifié

Certains membres du personnel sont identifiés dans la présente sous le vocable de « Personnel Identifié ». Conformément à la réglementation en vigueur, le Personnel Identifié comprend les collaborateurs dont l'activité professionnelle peut avoir une influence significative, de par leurs décisions, sur le profil de risque de la société et/ou des produits gérés.

Le périmètre du Personnel Identifié est déterminé par la Direction RH et validé par le RCCI. Il est ensuite approuvé par la direction générale.

4. Détermination des montants théoriques de rémunération variable

A l'issue de chaque exercice SAM détermine la valeur ajoutée créée par l'entreprise. Un pourcentage de cette valeur ajoutée constitue le budget global de rémunération (fixe et variable).

Une fois ce budget global de rémunération calculé, tous les membres du personnel font l'objet d'une évaluation annuelle à l'issue de laquelle un montant théorique de rémunération variable individuelle est déterminé, dans les limites du budget global de rémunération variable.

5. Modalités de versement de la rémunération variable

Pour les membres du personnel n'appartenant pas au Personnel Identifié et pour le Personnel Identifié dont la rémunération variable envisagée lors des entretiens d'évaluation demeure inférieure au seuil déterminé dans les conditions fixées à l'article 6 de la présente politique, ladite rémunération variable devient acquise.

Pour le Personnel Identifié, hors responsables des fonctions de contrôle, dont la rémunération variable déterminée lors des entretiens d'évaluation excède le seuil déterminé dans les conditions fixées à l'article 6 de la présente politique, le dispositif applicable à la rémunération variable est le suivant :

- 50% de la rémunération variable due devient acquise et payable en numéraire au jour du paiement des salaires du mois de janvier.
- 50% de la rémunération variable due sera versée progressivement sur les trois années civiles suivantes, au prorata, et prendra une forme numéraire indexée sur des indicateurs permettant de vérifier l'alignement des intérêts du Personnel Identifié et des investisseurs.

Pour le Personnel Identifié assumant la responsabilité des fonctions de contrôle, dont la rémunération variable excède le seuil déterminé dans les conditions fixées à l'article 6, le dispositif applicable à la rémunération variable est le suivant :

- 50% de la rémunération variable due au titre des entretiens d'évaluation devient acquise et payable en numéraire au jour du paiement des salaires du mois de janvier.
- 50% de la rémunération variable due sera versée progressivement sur les trois années civiles suivantes, au prorata, et prend une forme numéraire fixe.

Une mesure de simplification opérationnelle pourra mise en œuvre relativement à l'indexation des tranches de rémunération variable à percevoir, selon la situation de chaque membre du Personnel Identifié.

Dans tous les cas toute rémunération variable ne sera versée que si elle est compatible avec la situation financière de la société de gestion dans son ensemble et si elle est justifiée par les performances de l'unité opérationnelle, des portefeuilles et du Personnel Identifié concerné.

Le Personnel Identifié est tenu de s'engager à ne pas utiliser de stratégies de couverture personnelle ou d'assurances liées à leur rémunération ou à leurs responsabilités pour contrecarrer l'incidence des dispositions précédentes. De même, la rémunération variable n'est pas versée par le biais d'instruments ou de méthodes qui facilitent le contournement des exigences de la réglementation et de la présente politique.

6. Principe de proportionnalité

Conformément à la réglementation en vigueur, il est précisé que le dispositif mentionné à l'article 5 trouve à s'appliquer uniquement aux membres du Personnel Identifié dont la rémunération variable excède un seuil fixé par la direction générale.

7. Rémunération variable garantie

La rémunération variable garantie est exceptionnelle, ne s'applique que dans le cadre de l'embauche d'un nouveau membre du personnel et est limitée à la première année.

Montant total des rémunérations fixes de l'ensemble du personnel de la société de gestion : 6 924 225 €
Montant total des rémunérations variables de l'ensemble du personnel de la société de gestion : 1 492 000 €
Nombre de bénéficiaires : 79, dont 48 de la catégorie Personnel Identifié
Montant total des rémunérations fixes et variables du Personnel Identifié : 6 418 873€

Les montants indiqués couvrent l'ensemble des activités de la société de gestion pour l'année 2023.

NB : Les données relatives à la rémunération n'ont pas été auditées par le commissaire aux comptes de l'OPC.

* * *

SYCOMORE INCLUSIVE JOBS

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 9, paragraphes 1 à 4 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 5, 1er alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dénomination du produit : SYCOMORE INCLUSIVE JOBS
Identifiant d'entité juridique : 9695 00XHOB0HRW4WSU 24
Date de publication :

Objectif d'investissement durable

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Non

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : 35%

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : 56%

Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de ___% d'investissements durables

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

Dans quelle mesure l'objectif d'investissement durable de ce produit financier a-t-il été atteint ?

Tel qu'indiqué dans le prospectus, l'objectif est d'offrir à ses souscripteurs sur un horizon minimum de placement de cinq ans une performance nette de frais supérieure à l'indice de référence Euro Stoxx Total Return (dividendes réinvestis), selon un processus d'investissement socialement responsable en lien avec les Objectifs de Développement Durable des Nations Unies (ODDs) et plus particulièrement avec la création d'emplois durables.

Au niveau des entreprises investies, deux filtres principaux, l'un d'exclusion et l'autre de sélection, sont utilisés :

- Un filtre de sélection : l'actif net du Fonds sera exposé aux actions cotées d'entreprises dont les activités contribuent aux opportunités de développement durable. Ces sociétés doivent répondre aux critères ci-dessous :
 - Notation SPICE : Les entreprises justifiant d'une note SPICE supérieure ou égale à 3/5, correspondant selon notre analyse aux entreprises les moins risquées en matière de développement durable.
 - Création d'emplois durables : Les entreprises justifiant d'une note Good Job Rating supérieure ou égale à 45/100 ou, alternativement, une note supérieure ou égale à 70/100 dans au moins une des dimensions mentionnées ci-dessus (quantité, qualité et inclusion, empreinte géographique).
 - Alignement avec les transitions environnementales et sociétales : Les entreprises justifiant d'une note NEC (Net Environmental Contribution) supérieure ou égale à +10% au sein du pilier Environnement de notre méthodologie SPICE ou justifiant d'une note de contribution sociétale des produits et services supérieure ou égale à +10% ou dont la notation SPICE est strictement supérieure à 3.5/5, traduisant selon notre analyse les meilleures pratiques en matière de développement durable.
 - Bonne gestion de la croissance et des crises : Répartition, dans la stratégie de développement d'une société, entre sa croissance externe (acquisitions / prises de contrôle) et sa croissance organique (embauche, formation, investissement...) et remaniement de la structure organisationnelle / opérationnelle pouvant induire des suppressions de poste, réduction d'effectifs, l'arrêt ou la cession d'activités.
- Un filtre d'exclusion : toute entreprise présentant des risques en matière de développement durable. Les risques identifiés regroupent les pratiques et performances extra-financières susceptibles de remettre en cause la compétitivité des entreprises. Une société est ainsi exclue si :
 - Elle est impliquée dans des activités identifiées dans la politique d'exclusion ISR de Sycomore AM pour leurs impacts sociaux ou environnementaux controversés, ou
 - Elle a obtenu une note SPICE inférieure à 3/5, ou
 - Elle est visée par une controverse de niveau 3/3.

Enfin, de par sa classification en article 9 du règlement SFDR, la part du fonds exposée aux actions est investie uniquement en titres émis par des entreprises répondant à la définition de l'investissement durable établie par Sycomore AM en application du règlement SFDR^[1].

Par ailleurs, environ 9% de l'actif net était investi en parts du FCPR Sycomore Impact Emploi by Inco, constitué pour 50% au moins de titres associatifs, de titres participatifs ou de titres

SYCOMORE INCLUSIVE JOBS

de capital de sociétés, ou donnant accès au capital de sociétés, qui ne sont pas admis aux négociations sur un marché d'instruments financiers français ou étranger. Concernant plus particulièrement les titres de capital ou donnant accès au capital de sociétés, l'actif net du FCPR comprend au moins 40% d'entreprises de l'Economie Sociale et Solidaire, et au moins 25% d'entreprises ayant reçu l'agrément d'Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale. Cet investissement contribue entièrement à l'objectif social du fonds.

[1] Pour plus d'information consulter le rapport de durabilité et d'engagement actionnarial du fonds : <https://fr.sycomore-am.com/telecharger/705176531>

● *Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?*

Au niveau du produit, la société de gestion vise à obtenir un meilleur résultat par rapport à l'Indice de référence du Fonds concernant les deux indicateurs suivants :

- The Good Jobs Rating : en juin 2024, le fonds disposait d'un Good Jobs Rating moyen pondéré de 53, tandis que l'indice de référence affichait un Good Jobs Rating moyen pondéré de 48. Au cours de la période, ceci a été réalisé en surpondérant les valeurs associées à un Good Jobs Rating élevé, un des critères de sélection ex ante du fonds, et particulièrement celles génératrices d'emploi (dimension quantité de la métrique Good Jobs Rating).
- Affichait une croissance des effectifs 3 ans de 33%, tandis que l'indice affichait une croissance à 13%.

● *...et par rapport aux périodes précédentes ?*

Durant l'exercice précédent, les métriques au niveau du fonds étaient les suivantes:

- The Good Jobs Rating : en juin 2023, le fonds disposait d'un Good Jobs Rating moyen pondéré de 53, tandis que l'indice de référence affichait un Good Jobs Rating moyen pondéré de 45.
- Affichait une croissance des effectifs 3 ans de 45%, tandis que l'indice affichait une croissance à 14%.

● *Dans quelle mesure les investissements durables n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable ?*

Deux dispositifs sont appliqués à l'ensemble des investissements du fonds pour s'assurer que les investissements durables ne causent de préjudice important à aucun objectif environnemental ou social d'investissement durable :

- La méthodologie SPICE requiert l'analyse de plus de 90 critères, structurés autour de cinq parties prenantes :
 - Society & Suppliers : société civile et fournisseurs ;
 - People : collaborateurs ;
 - Investors : actionnaires ;
 - Clients : clients ;
 - The Environment : l'environnement
- Les investissements qui causeraient un préjudice important à un ou plusieurs objectifs d'investissement durable sont ciblés et exclus via deux mécanismes :

- Un seuil minimum pour l'ensemble de la note SPICE, fixé à 3/5 pour chaque investissement du fonds ;
 - La prise en compte des controverses associées à l'émetteur, examinées quotidiennement grâce à différentes sources d'informations externes ainsi qu'une analyse des controverses effectuée par un prestataire externe. Chaque controverse affecte la notation SPICE de l'émetteur. Les controverses sévères peuvent mener à une exclusion de l'univers d'investissement du fonds.
- La politique d'exclusion^[1] de Sycomore AM ajoute à cela des restrictions sur les activités jugées génératrices de préjudice important à au moins un objectif d'investissement durable.
 - Enfin, la politique de prise en compte des principales incidences négatives ([politique PAI](#)) s'applique à l'ensemble des investissements de la poche actions cotées. Elle applique des seuils d'exclusion visant à limiter l'exposition à des investissements qui causeraient un préjudice important sur les thèmes couverts par les PAI.

^[1] La politique d'exclusion est disponible sur le site internet de Sycomore AM : <https://fr.sycomore-am.com/documentation-esg?category=policies>

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Le fonds, classé Article 9, investit, pour la partie exposée aux actions cotées, exclusivement dans des titres répondant à la définition de l'investissement durable développée par Sycomore AM en application du règlement SFDR. Ainsi, la politique PAI précitée s'applique à ces investissements.

En outre, la méthodologie SPICE, à travers ses 90 critères, couvre l'ensemble des problématiques environnementales, sociales et de gouvernance ciblées par les indicateurs des incidences négatives sur les facteurs de durabilité listés dans la norme technique réglementaire (Regulatory Technical Standards^[1]).

Parmi les 46 indicateurs d'incidences négatives applicable aux entreprises, et hormis l'indicateur dédié aux investissements obligataires (soit 14 indicateurs des principales incidences négatives listés dans la Table 1 de la norme, ainsi que 32 indicateurs additionnels d'incidences négatives listés dans les Table 2 et Table 3 de la norme), 42 indicateurs font partie du champ d'analyse SPICE (23 indicateurs environnementaux et 19 indicateurs sociaux), et 4 indicateurs sont ciblés par la politique d'exclusion de Sycomore AM (1 indicateur environnemental et 3 indicateurs sociaux).

Plus précisément, le modèle d'analyse fondamentale SPICE est un modèle intégré, permettant d'établir une vue d'ensemble des entreprises de l'univers d'investissement. Ce cadre d'analyse a été défini en prenant en compte les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Il intègre pleinement les facteurs ESG pour refléter la façon dont les entreprises gèrent les incidences négatives ainsi que les principales opportunités durables.

Des exemples de rapprochement entre les indicateurs d'incidences négatives de la norme technique réglementaire et les points d'analyse SPICE incluent entre

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

autres :

Society & Suppliers (S) : la note « S » reflète la performance de l'entreprise vis-à-vis de la société civile et de ses fournisseurs. L'analyse est fondée sur la contribution sociétale des produits et services, sur le comportement citoyen, et la chaîne de sous-traitance. Parmi les indicateurs d'incidences négatives, l'absence de code de conduite fournisseurs, le manque de protection des lanceurs d'alerte, l'absence de politique relative aux droits humains, une *due diligence* insuffisante, les risques de traite d'êtres humains, de travail des enfants ou de travail forcé, les atteintes sévères à des droits humains, et les risques liés aux politiques anti-corruption, font partie du champ d'analyse de cette section Society & Suppliers.

People (P) : la note « P » se focalise sur les collaborateurs de l'entreprise et sa gestion du capital humain. L'analyse de ce pilier couvre la qualité de l'intégration des problématiques liées aux employés, l'épanouissement des employés et la mesure de l'engagement des employés. Parmi les indicateurs d'incidences négatives, les écarts de rémunération homme-femme, le manque de parité au conseil d'administration/de surveillance, les indicateurs liés aux politiques de prévention des accidents sur le lieu de travail et plus largement à la santé-sécurité, le manque de mécanismes de réclamation, l'existence de discriminations, ou un écart excessif entre la rémunération du PDG et la rémunération médiane, font partie du périmètre de la section People.

Investors (I) : Le pilier « I » se concentre sur la relation entre l'entreprise et ses actionnaires. La notation est issue d'une analyse approfondie de la structure juridique et actionnariale de l'entreprise, et des interactions et équilibres des pouvoirs entre différents groupes : dirigeants, actionnaires et leurs représentants, administrateurs. L'analyse cible également le modèle d'affaires et la gouvernance de l'entreprise. Parmi les indicateurs d'incidences négatives, le manque de parité au conseil d'administration/de surveillance ou un écart excessif entre la rémunération du PDG et la rémunération médiane, sont également examinés dans cette section.

Clients (C) : le pilier « C » identifie les clients comme une partie prenante de l'entreprise et porte sur la qualité de l'offre faite au client ainsi que la qualité de la relation client.

Environnement (E) : le pilier « E » évalue le rapport de l'entreprise au capital naturel, qui porte à la fois sur la gestion des problématiques environnementales, et sur les externalités, positives ou négatives, générées par le modèle d'affaires de l'entreprise. La section spécifiquement dédiée à l'empreinte environnementale des opérations tient compte d'indicateurs d'incidences négatives, parmi lesquels les émissions de gaz à effet de serre, la consommation d'énergie, les indicateurs de pollution de l'air, les indicateurs liés à la consommation et à la pollution de l'eau, les indicateurs de génération de déchets, ou d'atteinte à la biodiversité. La section dédiée au risque de transition, de son côté, tient compte parmi les indicateurs d'incidences négatives, du manque d'initiatives de réduction des émissions de gaz à effet de serre, ou des activités dans les filières des énergies fossiles.

Politique d'exclusion : enfin, la politique d'exclusion de Sycomore AM cible certains indicateurs d'incidences négatives supplémentaires, dont les armes controversées, l'exposition aux filières des énergies fossiles ou la production de produits chimiques (pesticides chimiques de synthèse). Plus largement, cette politique d'exclusion a été rédigée pour cibler les entreprises non-conformes au Pacte mondial des Nations Unies et aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

Une fois l'analyse – SPICE incluant l'examen des controverses et la revue de conformité vis-à-vis de la politique d'exclusion – effectuée, les décisions d'investissement sont affectées de la manière suivante :

- D'une part et en ligne avec la question précédente, l'analyse fournit une protection contre un éventuel préjudice important à l'encontre d'un objectif d'investissement durable, en excluant les entreprises ne donnant pas les garanties minimales ;
- Le dossier d'investissement est par ailleurs affecté par les résultats de l'analyse, à deux niveaux :
 - Certaines hypothèses des projections financières de l'entreprise (croissance, rentabilité, passifs, acquisitions et cessions, etc.) peuvent découler de résultats d'analyse SPICE ;
 - Certaines hypothèses du modèle de valorisation sont systématiquement connectées aux résultats de l'analyse SPICE.

[1] <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=urisrv%3A0J.L.2022.196.01.0001.01.ENG&toc=OJ%3A2022%3A196%3ATOC>

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Le développement du cadre d'analyse SPICE de Sycomore AM, ainsi que sa politique d'exclusion, se sont inspirés des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, du Pacte mondial des Nations unies, des normes de l'Organisation Internationale du Travail et des Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

L'analyse fondamentale d'une entreprise exige systématiquement d'examiner les relations avec ses parties prenantes. Cette analyse fondamentale a été construite afin d'identifier les défis stratégiques, les modèles économiques, la qualité de la direction et son niveau d'engagement, et les risques et opportunités auxquels fait face l'entreprise. Sycomore AM a par ailleurs défini sa Politique Droits Humains[1], conformément aux Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

Toutefois, les diligences réalisées afin de détecter d'éventuelles violations aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ne peuvent pas garantir leur absence avec certitude.

[1] La Politique Droits Humains de Sycomore AM est disponible ici : <https://fr.sycomore-am.com/telecharger/1087821149>



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Les incidences négatives sur les facteurs de durabilité sont prises en considération à deux niveaux :

- La politique PAI mentionnées précédemment, qui s'appuie en particulier sur les indicateurs PAI figurant au tableau 1 de l'annexe I des normes techniques réglementaires (RTS) du règlement SFDR

SYCOMORE INCLUSIVE JOBS

- En complément, le cadre d'analyse SPICE passe en revue tous les enjeux visés par les indicateurs PAI, avec la capacité d'exploiter ces indicateurs pour alimenter la revue.



La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

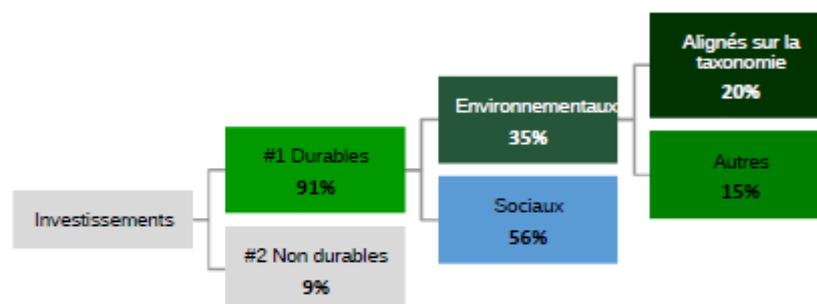
Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
SYCOMORE IMPACT EMPLOI BY INCO FCPR	Fund	9.06	FRANCE
ASML Holding NV	Information Technology	4.21	NETHERLANDS
Prysmian S.p.A.	Industrials	4.05	ITALY
Cie Generale des Etablissements Michelin SA	Consumer Discretionary	3.72	FRANCE
Veolia Environnement SA	Utilities	3.52	FRANCE
Poste Italianae SpA	Financials	3.09	ITALY
bioMerieux SA	Health Care	2.91	FRANCE
ERG S.p.A.	Utilities	2.62	ITALY
Neoen SA	Utilities	2.52	FRANCE
Infrastrutture Wireless Italiane S.p.A.	Communication Services	2.47	ITALY
Merck KGaA	Health Care	2.36	GERMANY
STMicroelectronics NV	Information Technology	2.28	FRANCE
PUMA SE	Consumer Discretionary	2.02	GERMANY
Laboratorios Farmaceuticos Rovi, S.A.	Health Care	1.96	SPAIN
Bouygues SA	Industrials	1.95	FRANCE



L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

- Quelle était l'allocation des actifs ?



- Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Investissements	%
Industrials	19.2
Utilities	17.02
Health Care	16.12

SYCOMORE INCLUSIVE JOBS

Investissements	%
Information Technology	10.14
Consumer Discretionary	9.63
Materials	4
Financials	3.6
Communication Services	2.47
Real Estate	0.36

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au gaz fossile comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'énergie nucléaire, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et,



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

- **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE¹ ?**

Oui:

Dans le gaz fossile Dans l'énergie nucléaire

Non

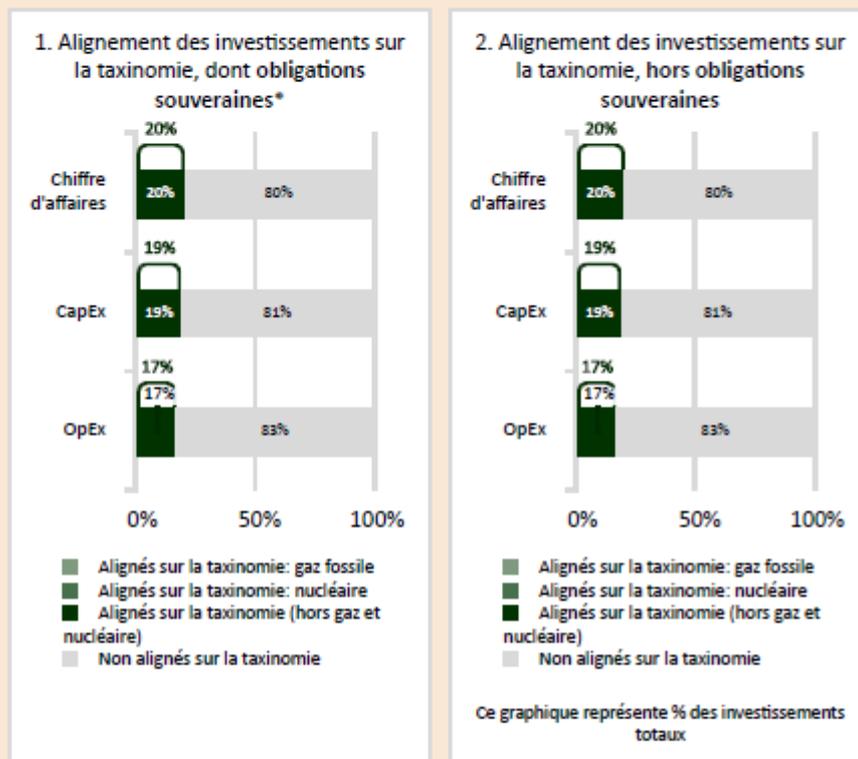
1. Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (atténuation du changement climatique) et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission

entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimés en pourcentage:

- du chiffre d'affaires pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;
- des dépenses d'investissement (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- des dépenses d'exploitation (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

Données estimées pour l'alignement à la taxinomie (Source MSCI)

Taux de couverture des données:

Chiffre d'affaires: 99%

Capex: 84%

Opex: 86%

● Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Les informations disponibles à la date de ce rapport ne permettent pas de quantifier la part d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes au sens de la taxinomie de l'UE.

● Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Il s'agit du premier report des données d'alignement à la taxinomie.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

La proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE représente 15%.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

56% des investissements du portefeuille étaient des investissements durables avec un objectif social.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie "non durables", quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

9% des investissements étaient de la trésorerie ou équivalents de trésorerie. Ces investissements n'étaient pas soumis à des garanties environnementales ou sociales minimales.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence ?

Au cours de la vie de n'importe quel investissement réalisé par le fonds :

- Sur une base *ex ante* (avant l'investissement dans une entreprise) : chaque investissement doit répondre à au moins l'un des quatre critères fixés par le fonds, identifiés comme apportant des réponses à des défis de développement durable. Identifier si l'investissement répond à un objectif environnemental ou un objectif social est un prérequis de l'analyse avant investissement.
- Sur une base continue pendant la période de détention et *ex post* (après désinvestissement) :
 - Les analyses sont mises à jour périodiquement au gré des événements liés à l'entreprise. Les controverses par exemple, sont examinées sur un pas de temps quotidien. N'importe quel événement remettant en cause l'éligibilité de l'entreprise aux critères d'investissement du fonds, ou qui entrerait dans le champ de la politique d'exclusion applicable au fonds, générerait des actes de gestion, pouvant aller jusqu'au désinvestissement complet, en conformité avec les procédures internes de Sycomore AM.
 - L'engagement et l'exercice des droits de vote au cours de la détention d'actions apportent également une valeur ajoutée en matière de durabilité. L'engagement du fonds consiste à :
 - Dialoguer avec les entreprises en portefeuille pour bien comprendre leurs enjeux ESG ;
 - Encourager les sociétés à rendre publiques leurs stratégies, politiques et performances ESG ;
 - Suite à une controverse, inciter la société à être transparente et prendre des mesures correctives ;
 - Au cas par cas, participer à des initiatives d'engagement collaboratif ;

A travers l'exercice de des droits de vote, poser des questions, refuser des résolutions ou soutenir des résolutions externes.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Non applicable.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

- *En quoi l'indice de référence différait-il d'un indice de marché large ?*
Non applicable.
- *Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable ?*
Non applicable.
- *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?*
Non applicable.
- *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?*
Non applicable.



SYCOMORE INCLUSIVE JOBS

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 28 juin 2024**



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 28 juin 2024**

SYCOMORE INCLUSIVE JOBS
FONDS D'INVESTISSEMENT A VOCATION GENERALE
Régis par le Code monétaire et financier

Société de gestion
SYCOMORE ASSET MANAGEMENT
14, avenue Hoche
75008 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du fonds d'investissement à vocation générale SYCOMORE INCLUSIVE JOBS relatifs à l'exercice clos le 28 juin 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds d'investissement à vocation générale à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/07/2023 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*



SYCOMORE INCLUSIVE JOBS

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.



Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Frédéric SELLAM

2024.10.17 17:44:53 +0200



SYCOMORE INCLUSIVE JOBS

Bilan actif

	Exercice 28/06/2024	Exercice 30/06/2023
Immobilisations Nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	78,043,984.60	80,096,425.08
Actions et valeurs assimilées	70,466,637.78	71,826,885.35
Négoциées sur un marché réglementé ou assimilé	70,466,637.19	71,826,885.35
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0.59	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-
Négoциées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances	-	-
Négoциés sur un marché réglementé ou assimilé - Titres de créances négociables	-	-
Négoциés sur un marché réglementé ou assimilé - Autres titres de créances	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres d'organismes de placement collectif	7,577,346.82	8,269,539.73
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne	-	-
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne et organismes de titrisations non cotés	7,577,346.82	8,269,539.73
Autres organismes non européens	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-
Créances représentatives de titre reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres prêtés	-	-
Titres empruntés	-	-
Titres donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Instruments financiers à terme	-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Autres Actifs : Loans	-	-
Autres instruments financiers	-	-
Créances	-	60,528.94
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	-	60,528.94
Comptes financiers	8,095,356.04	8,106,449.76
Liquidités	8,095,356.04	8,106,449.76
TOTAL DE L'ACTIF	86,139,340.64	88,263,403.78

Bilan passif

	Exercice 28/06/2024	Exercice 30/06/2023
Capitaux propres	-	-
Capital	92,389,540.52	93,475,948.91
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	-	-
Report à nouveau (a)	1,598.73	2,644.87
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-7,498,207.25	-6,882,939.89
Résultat de l'exercice (a,b)	1,103,654.17	1,102,315.79
Total capitaux propres (= Montant représentatif de l'actif net)	85,996,586.17	87,697,969.68
Instruments financiers	-	-
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-
Dettes représentatives de titres donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Instruments financiers à terme	-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Dettes	142,754.47	565,434.10
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	142,754.47	565,434.10
Comptes financiers	-	-
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
TOTAL DU PASSIF	86,139,340.64	88,263,403.78

(a) Y compris comptes de régularisations.

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice.

Hors-bilan

	Exercice 28/06/2024	Exercice 30/06/2023
Opérations de couverture		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagements de gré à gré		
Autres engagements		
Autres opérations		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagements de gré à gré		
Autres engagements		

Compte de résultat

	Exercice 28/06/2024	Exercice 30/06/2023
Produits sur opérations financières	-	-
Produits sur actions et valeurs assimilées	1,643,144.88	1,752,475.62
Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
Produits sur titres de créances	-	-
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-	-
Produits sur instruments financiers à terme	-	-
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	-	-
Produits sur prêts	-	-
Autres produits financiers	229,528.34	99,541.84
TOTAL I	1,872,673.22	1,852,017.46
Charges sur opérations financières	-	-
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-	-
Charges sur instruments financiers à terme	-	-
Charges sur dettes financières	-	-9,761.57
Autres charges financières	-	-
TOTAL II	-	-9,761.57
Résultat sur opérations financières (I + II)	1,872,673.22	1,842,255.89
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-762,703.53	-773,403.97
Résultat net de l'exercice (I + II + III + IV)	1,109,969.69	1,068,851.92
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-6,315.52	33,463.87
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I + II + III + IV + V + VI)	1,103,654.17	1,102,315.79

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01 du 14 Janvier 2014, modifié.

Toutes les valeurs mobilières qui composent le portefeuille ont été comptabilisées au coût historique, frais exclus.

Les titres et instruments financiers à terme ferme et conditionnel détenus en portefeuille libellés en devises sont convertis dans la devise de comptabilité sur la base des taux de change relevés à Paris au jour de l'évaluation.

Le portefeuille est évalué lors de chaque valeur liquidative et lors de l'arrêté des comptes selon les méthodes suivantes :

Valeurs mobilières

Les titres cotés : à la valeur boursière - coupons courus inclus (cours clôture jour)

Toutefois, les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation, ou cotées par des contributeurs et pour lequel le cours a été corrigé, de même que les titres qui ne sont pas négociés sur un marché réglementé, sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion (ou du conseil d'administration pour une Sicav), à leur valeur probable de négociation. Les prix sont corrigés par la société de gestion en fonction de sa connaissance des émetteurs et/ou des marchés.

Les O.P.C. : à la dernière valeur liquidative connue, à défaut à la dernière valeur estimée. Les valeurs liquidatives des titres d'organismes de placements collectifs étrangers valorisant sur une base mensuelle, sont confirmées par les administrateurs de fonds. Les valorisations sont mises à jour de façon hebdomadaire sur la base d'estimations communiquées par les administrateurs de ces OPC et validées par le gérant.

Les parts du FCPR Sycomore Impact Emploi By Inco, valorisent théoriquement selon une périodicité trimestrielle. A fin **juin 2024**, ces titres représentant 8.81 % de l'actif net sont valorisés sur la base de leur dernière valeur liquidative au **31/03/2024**.

Les titres de créances et assimilés négociables qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui applicable à des émissions de titres équivalents affecté, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur. En l'absence de sensibilité, les titres d'une durée résiduelle égale à trois mois sont valorisés au dernier taux jusqu'à l'échéance et ceux acquis à moins de trois mois, les intérêts sont linéarisés.

Instruments financiers à terme et conditionnels

Futures : cours de compensation jour.

L'évaluation hors bilan est calculée sur la base du nominal, de son cours de compensation et, éventuellement, du cours de change.

Options : cours de clôture jour ou, à défaut, le dernier cours connu.

Options OTC : ces options font l'objet d'une évaluation à leur valeur de marché, en fonction des cours communiqués par les contreparties. Ces valorisations font l'objet de contrôles par la société de gestion.

L'évaluation hors bilan est calculée en équivalent sous-jacent en fonction du delta et du cours du sous-jacent et, éventuellement, du cours de change.

Change à terme : réévaluation des devises en engagement au cours du jour en prenant en compte le report / déport calculé en fonction de l'échéance du contrat.

Frais de gestion financière et frais de fonctionnement et autres services

- 1.00 % TTC maximum pour la part IC
- 1.00 % TTC maximum pour la part ID
- 2.00 % TTC maximum pour la part RC
- 2.00 % TTC maximum pour la part RD
- 1.00 % TTC maximum pour la part X

SYCOMORE INCLUSIVE JOBS

La dotation est calculée sur la base de l'actif net hors fraction investie en FCPR. Ces frais, n'incluant pas les frais de transaction, seront directement imputés au compte de résultat du Fonds.

Ces frais recouvrent tous les frais facturés à l'OPC, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiaires (courtage, impôts de bourse, ...) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Frais de recherche

Néant

Commission de surperformance

- 15% TTC au-delà de l'indice Euro Stoxx TR (dividendes réinvestis) pour les parts IC, ID, RC et RD.

Néant pour la part X

A compter du 1er juillet 2022, le calcul de la commission de surperformance sera établi comme suit :

Méthode de calcul

La surperformance générée par le Fonds à une date donnée s'entend comme étant la différence positive entre l'actif net avant imputation d'une éventuelle commission de surperformance du Fonds et l'actif d'un OPC fictif, réalisant la performance de son indice de référence et enregistrant le même schéma de souscriptions et de rachats que le Fonds réel, à la même date.

Si cette différence est négative, ce montant constitue une sous-performance qu'il conviendra de rattraper au cours des années suivantes avant de pouvoir provisionner à nouveau au titre de la commission de surperformance.

Rattrapage des sous-performances et période de référence

Comme précisé dans les guidelines ESMA concernant les commissions de surperformance, « la période de référence est la période au cours de laquelle la performance est mesurée et comparée à celle de l'indice de référence et à l'issue de laquelle, il est possible de réinitialiser le mécanisme de compensation de la sous-performance passée. »

Cette période est fixée à 5 ans. Cela signifie qu'au-delà de 5 années consécutives sans cristallisation, les sous-performances non-compensées antérieures à cinq ans ne seront plus prises en compte dans le calcul de la commission de surperformance.

Condition de positivité

Une provision ne peut être passée et une commission ne peut être perçue que si la performance du fonds est strictement positive sur l'exercice (VL supérieure à la VL de début d'exercice).

Période d'observation

La première période d'observation commencera avec une durée de douze mois commençant le 1er juillet 2022.

A l'issue de chaque exercice, l'un des trois cas suivants peut se présenter :

- Le Fonds est en sous-performance sur la période d'observation. Dans ce cas, aucune commission n'est prélevée, et la période d'observation est prolongée d'un an, jusqu'à un maximum de 5 ans (période de référence).
- Le Fonds est en surperformance sur la période d'observation mais en performance absolue négative sur l'exercice. Dans ce cas, aucune commission n'est prélevée, le calcul est réinitialisé, et une nouvelle période d'observation de douze mois démarre.
- Le Fonds est (i) en surperformance sur la période d'observation et (ii) en performance absolue positive sur l'exercice. Dans ce cas, la société de gestion perçoit les commissions provisionnées (cristallisation), le calcul est réinitialisé, et une nouvelle période d'observation de douze mois démarre.

Provisionnement

A chaque établissement de la valeur liquidative (VL), la commission de surperformance fait l'objet d'une provision (de 15% de la surperformance) dès lors que l'actif net avant imputation d'une éventuelle commission de surperformance du Fonds est supérieur à celui de l'OPC fictif sur la période d'observation et que la performance du fonds est strictement positive sur l'exercice, ou d'une reprise de provision limitée à la dotation existante en cas de sous-performance.

SYCOMORE INCLUSIVE JOBS

En cas de rachats en cours de période, la quote-part de provision constituée correspondant au nombre d'actions rachetées, sera définitivement acquise et prélevée par le Gestionnaire.

Cristallisation

La période de cristallisation, à savoir la fréquence à laquelle la commission de surperformance provisionnée le cas échéant doit être payée à la société de gestion, est de douze mois.

La première période de cristallisation se terminera le dernier jour de l'exercice se terminant le 30 juin 2023.

Rétrocession de frais de gestion

Néant

Méthode de comptabilisation des intérêts

Intérêts courus

Affectation des résultats réalisés

Part IC : Capitalisation

Part ID : Capitalisation et/ou distribution

Part RC : Capitalisation

Part RD : Capitalisation et/ou distribution

Part X : Capitalisation

Affectation des plus-values nettes réalisées

Part IC : Capitalisation

Part ID : Capitalisation et/ou distribution

Part RC : Capitalisation

Part RD : Capitalisation et/ou distribution

Part X : Capitalisation

Changements affectant le fonds

Néant

Evolution de l'actif net

	Exercice 28/06/2024	Exercice 30/06/2023
Actif net en début d'exercice	87,697,969.68	84,849,330.25
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'O.P.C.)	326,556.76	3,474,788.70
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'O.P.C.)	-1,324,144.90	-289,848.46
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	862,024.37	2,192,888.04
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-8,181,971.64	-8,637,984.70
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	-	-
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-	-
Frais de transaction	-43,390.35	-109,583.37
Différences de change	-206,466.11	-82,561.18
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	6,818,401.56	6,605,139.16
Différence d'estimation exercice N	-2,962,127.32	-9,780,528.88
Différence d'estimation exercice N-1	9,780,528.88	16,385,668.04
Variation de la différence d'estimation des instruments financiers à terme :	-	-
Différence d'estimation exercice N	-	-
Différence d'estimation exercice N-1	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-1,062,362.89	-1,373,050.68
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	1,109,969.69	1,068,851.92
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	85,996,586.17	87,697,969.68

Complément d'information 1

	Exercice 28/06/2024
Engagements reçus ou donnés	
Engagements reçus ou donnés (garantie de capital ou autres engagements) (*)	-
Valeur actuelle des instruments financiers inscrits en portefeuille constitutifs de dépôts de garantie	
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Instruments financiers en portefeuille émis par le prestataire ou les entités de son groupe	
Dépôts	-
Actions	-
Titres de taux	-
OPC	7,577,346.82
Acquisitions et cessions temporaires sur titres	-
Swaps (en nominal)	-
Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire	
Titres acquis à réméré	-
Titres pris en pension	-
Titres empruntés	-

(*) Pour les OPC garantis, l'information figure dans les règles et méthodes comptables.

Complément d'information 2

	Exercice 28/06/2024	
Emissions et rachats pendant l'exercice comptable	Nombre de titres	
Catégorie de classe IC (Devise: EUR)		
Nombre de titres émis	2,305.45937	
Nombre de titres rachetés	10,826.86176	
Catégorie de classe ID (Devise: EUR)		
Nombre de titres émis	1,406.00000	
Nombre de titres rachetés	3,914.27605	
Catégorie de classe RC (Devise: EUR)		
Nombre de titres émis	46.50419	
Nombre de titres rachetés	730.69719	
Catégorie de classe RD (Devise: EUR)		
Nombre de titres émis	-	
Nombre de titres rachetés	-	
Catégorie de classe X (Devise: EUR)		
Nombre de titres émis	-	
Nombre de titres rachetés	-	
Commissions de souscription et/ou de rachat	Montant (EUR)	
Commissions de souscription acquises à l'OPC	-	
Commissions de rachat acquises à l'OPC	-	
Commissions de souscription perçues et rétrocédées	-	
Commissions de rachat perçues et rétrocédées	-	
Frais de gestion	Montant (EUR)	% de l'actif net moyen
Catégorie de classe IC (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	27,054.96	0.90
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
Catégorie de classe ID (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	734,118.70	0.90
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
Catégorie de classe RC (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	1,419.47	1.81
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-

Complément d'information 2

	Exercice 28/06/2024	
Catégorie de classe RD (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	72.91	1.80
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
Catégorie de classe X (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	37.49	0.90
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
Rétrocessions de frais de gestion (toutes parts confondues)	-	-

(*) Pour les OPC dont la durée d'exercice n'est pas égale à 12 mois, le pourcentage de l'actif net moyen correspond au taux moyen annualisé.

Ventilation par nature des créances et dettes

	Exercice 28/06/2024
Ventilation par nature des créances	
Avoir fiscal à récupérer	
Déposit euros	
Déposit autres devises	
Collatéraux espèces	
Valorisation des achats de devises à terme	
Contrevaleur des ventes à terme	
Autres débiteurs divers	
Coupons à recevoir	
TOTAL DES CREANCES	
Ventilation par nature des dettes	
Déposit euros	
Déposit autres devises	
Collatéraux espèces	
Provision charges d'emprunts	
Valorisation des ventes de devises à terme	
Contrevaleur des achats à terme	
Frais et charges non encore payés	61,813.45
Autres créditeurs divers	80,941.02
Provision pour risque des liquidités de marché	
TOTAL DES DETTES	142,754.47

Ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

	Exercice 28/06/2024
Actif	
Obligations et valeurs assimilées	-
Obligations indexées	-
Obligations convertibles	-
Titres participatifs	-
Autres Obligations et valeurs assimilées	-
Titres de créances	-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Bons du Trésor	-
Autres TCN	-
Autres Titres de créances	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Autres actifs : Loans	-
Passif	
Opérations de cession sur instruments financiers	-
Actions	-
Obligations	-
Autres	-
Hors-bilan	
Opérations de couverture	
Taux	-
Actions	-
Autres	-
Autres opérations	
Taux	-
Actions	-
Autres	-

Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variable	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	8,095,356.04
Passif				
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

SYCOMORE INCLUSIVE JOBS

Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	[0 - 3 mois]]3 mois - 1 an]]1 - 3 ans]]3 - 5 ans]	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-	-
Comptes financiers	8,095,356.04	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

Ventilation par devise de cotation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Devise
Actif	Néant
Dépôts	-
Actions et valeurs assimilées	-
Obligations et valeurs assimilées	-
Titres de créances	-
Titres d'OPC	-
Opérations temporaires sur titres	-
Autres actifs: Loans	-
Autres instruments financiers	-
Créances	-
Comptes financiers	-
Passif	Néant
Opérations de cession sur instruments financiers	-
Opérations temporaires sur titres	-
Dettes	-
Comptes financiers	-
Hors-bilan	Néant
Opérations de couverture	-
Autres opérations	-

Au 28 Juin 2024, le portefeuille ne détient que des instruments financiers libellés en devise de référence de la comptabilité.

Affectation des résultats

Catégorie de classe IC (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 28/06/2024	Exercice 30/06/2023
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	32,277.48	40,580.23
Total	32,277.48	40,580.23
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	32,277.48	40,580.23
Total	32,277.48	40,580.23
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

SYCOMORE INCLUSIVE JOBS

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 28/06/2024	Exercice 30/06/2023
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-219,376.02	-252,879.05
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	-219,376.02	-252,879.05
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-219,376.02	-252,879.05
Total	-219,376.02	-252,879.05
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

SYCOMORE INCLUSIVE JOBS

Catégorie de classe ID (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 28/06/2024	Exercice 30/06/2023
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	1,598.53	2,644.55
Résultat	1,071,116.38	1,061,306.38
Total	1,072,714.91	1,063,950.93
Affectation		
Distribution	1,069,686.69	1,062,348.39
Report à nouveau de l'exercice	3,028.22	1,602.54
Capitalisation	-	-
Total	1,072,714.91	1,063,950.93
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	999,707.18336	1,002,215.45941
Distribution unitaire	1.07	1.06
Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

SYCOMORE INCLUSIVE JOBS

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 28/06/2024	Exercice 30/06/2023
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-7,274,024.87	-6,621,209.05
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	-7,274,024.87	-6,621,209.05
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-7,274,024.87	-6,621,209.05
Total	-7,274,024.87	-6,621,209.05
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

SYCOMORE INCLUSIVE JOBS

Catégorie de classe RC (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 28/06/2024	Exercice 30/06/2023
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	188.11	361.13
Total	188.11	361.13
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	188.11	361.13
Total	188.11	361.13
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

SYCOMORE INCLUSIVE JOBS

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 28/06/2024	Exercice 30/06/2023
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-4,068.69	-8,188.21
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	-4,068.69	-8,188.21
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-4,068.69	-8,188.21
Total	-4,068.69	-8,188.21
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

SYCOMORE INCLUSIVE JOBS

Catégorie de classe RD (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 28/06/2024	Exercice 30/06/2023
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0.20	0.32
Résultat	16.88	14.38
Total	17.08	14.70
Affectation		
Distribution	17.00	14.50
Report à nouveau de l'exercice	0.08	0.20
Capitalisation	-	-
Total	17.08	14.70
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	50.00000	50.00000
Distribution unitaire	0.34	0.29
Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

SYCOMORE INCLUSIVE JOBS

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 28/06/2024	Exercice 30/06/2023
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-362.96	-328.97
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	-362.96	-328.97
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-362.96	-328.97
Total	-362.96	-328.97
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

SYCOMORE INCLUSIVE JOBS

Catégorie de classe X (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 28/06/2024	Exercice 30/06/2023
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	55.32	53.67
Total	55.32	53.67
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	55.32	53.67
Total	55.32	53.67
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

SYCOMORE INCLUSIVE JOBS

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 28/06/2024	Exercice 30/06/2023
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-374.71	-334.61
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	-374.71	-334.61
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-374.71	-334.61
Total	-374.71	-334.61
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices

Catégorie de classe IC (Devise: EUR)

	30/06/2022	30/06/2023	28/06/2024
Valeur liquidative (en EUR)			
Parts C	84.54	85.57	85.96
Actif net (en k EUR)	4.23	3,233.92	2,516.06
Nombre de titres			
Parts C	50.00000	37,789.30797	29,267.90558

	30/06/2022	30/06/2023	28/06/2024
Date de mise en paiement			
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes (en EUR)			
Parts C	-0.51	-6.69	-7.49
Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR)			
Parts C	1.37	1.07	1.10

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

SYCOMORE INCLUSIVE JOBS

Catégorie de classe ID (Devise: EUR)

	30/06/2022	30/06/2023	28/06/2024
Valeur liquidative (en EUR)			
Parts D	84.53	84.16	83.45
Actif net (en k EUR)	84,721.80	84,351.49	83,425.62
Nombre de titres			
Parts D	1,002,215.45934	1,002,215.45941	999,707.18336

Date de mise en paiement	30/06/2022	30/06/2023	28/06/2024
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) (en EUR)	1.37	1.06	1.07
Crédit d'impôt unitaire (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes (en EUR)			
Parts D	-0.51	-6.60	-7.27
Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR)			
Parts D	-	-	-

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

SYCOMORE INCLUSIVE JOBS

Catégorie de classe RC (Devise: EUR)

	30/06/2022	30/06/2023	28/06/2024
Valeur liquidative (en EUR)			
Parts C	83.66	83.93	83.56
Actif net (en k EUR)	114.90	104.10	46.47
Nombre de titres			
Parts C	1,373.23723	1,240.25723	556.06423

Date de mise en paiement	30/06/2022	30/06/2023	28/06/2024
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes (en EUR)			
Parts C	-1.04	-6.60	-7.31
Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR)			
Parts C	0.36	0.29	0.33

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

SYCOMORE INCLUSIVE JOBS

Catégorie de classe RD (Devise: EUR)

	30/06/2022	30/06/2023	28/06/2024
Valeur liquidative (en EUR)			
Parts D	83.64	83.58	82.92
Actif net (en k EUR)	4.18	4.18	4.15
Nombre de titres			
Parts D	50.00000	50.00000	50.00000

Date de mise en paiement	30/06/2022	30/06/2023	28/06/2024
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) (en EUR)	0.31	0.29	0.34
Crédit d'impôt unitaire (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes (en EUR)			
Parts D	-0.49	-6.57	-7.25
Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR)			
Parts D	-	-	-

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

SYCOMORE INCLUSIVE JOBS

Catégorie de classe X (Devise: EUR)

	30/06/2022	30/06/2023	28/06/2024
Valeur liquidative (en EUR)			
Parts C	84.54	85.58	85.98
Actif net (en k EUR)	4.23	4.28	4.30
Nombre de titres			
Parts C	50.00000	50.00000	50.00000

Date de mise en paiement	30/06/2022	30/06/2023	28/06/2024
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes (en EUR)			
Parts C	-0.51	-6.69	-7.49
Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR)			
Parts C	1.38	1.07	1.10

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

Inventaire des instruments financiers au 28 Juin 2024

Éléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
Actions et valeurs assimilées				70,466,637.78	81.94
Négoциées sur un marché réglementé ou assimilé				70,466,637.19	81.94
A2A SPA	1,005,528.00	1.86	EUR	1,869,779.32	2.17
AMPLIFON SPA	31,294.00	33.24	EUR	1,040,212.56	1.21
ASML HOLDING NV	5,122.00	964.20	EUR	4,938,632.40	5.74
BANKINTER SA	229,000.00	7.63	EUR	1,746,354.00	2.03
BEFESA SA	49,178.00	31.06	EUR	1,527,468.68	1.78
BIOMERIEUX	26,228.00	88.75	EUR	2,327,735.00	2.71
BOUYGUES SA	50,775.00	29.97	EUR	1,521,726.75	1.77
BREMBO N.V.	111,307.00	10.25	EUR	1,141,341.98	1.33
CARBIOS	15,053.00	20.65	EUR	310,844.45	0.36
CLARIANE SE	91,642.00	1.84	EUR	168,621.28	0.20
CLARIANE SE RTS 28/06/2024	91,642.00	2.50	EUR	229,105.00	0.27
CONSTRUCC Y AUX DE FERROCARR	49,476.00	35.10	EUR	1,736,607.60	2.02
CORTICEIRA AMORIM SA	171,653.00	9.01	EUR	1,546,593.53	1.80
DANIELI & CO	39,000.00	35.60	EUR	1,388,400.00	1.61
DERICHEBOURG	103,331.00	4.25	EUR	439,156.75	0.51
EDP RENOVAVEIS SA	112,400.00	13.05	EUR	1,466,820.00	1.71
EIFFAGE	19,600.00	85.76	EUR	1,680,896.00	1.95
EL.EN. SPA	74,748.00	9.44	EUR	705,621.12	0.82
ELIA GROUP SA/NV	15,100.00	87.45	EUR	1,320,495.00	1.54
ENEL SPA	217,940.00	6.49	EUR	1,415,302.36	1.65
EQUASENS	19,683.00	53.30	EUR	1,049,103.90	1.22
ERG SPA	79,779.00	23.44	EUR	1,870,019.76	2.17
HEXAOM	12,173.00	18.80	EUR	228,852.40	0.27
ID LOGISTICS GROUP	4,215.00	351.50	EUR	1,481,572.50	1.72
INFRASTRUTTURE WIRELESS ITAL	218,619.00	9.75	EUR	2,131,535.25	2.48
JUNGHEINRICH - PRFD	21,280.00	30.76	EUR	654,572.80	0.76
KION GROUP AG	29,682.00	39.09	EUR	1,160,269.38	1.35
LABORATORIOS FARMACEUTICOS R	20,327.00	87.55	EUR	1,779,628.85	2.07
MEDIOS AG	59,366.00	16.14	EUR	958,167.24	1.11
MERCK KGAA	11,749.00	154.75	EUR	1,818,157.75	2.11
MICHELIN (CGDE)	94,832.00	36.11	EUR	3,424,383.52	3.98
NEOEN SA	70,682.00	37.66	EUR	2,661,884.12	3.10
NEXI SPA	132,028.00	5.69	EUR	751,767.43	0.87

SYCOMORE INCLUSIVE JOBS

Inventaire des instruments financiers au 28 Juin 2024

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
NEXUS AG	14,458.00	54.60	EUR	789,406.80	0.92
POSTE ITALIANE SPA	239,616.00	11.89	EUR	2,850,232.32	3.31
POUJOLAT	11,425.00	11.75	EUR	134,243.75	0.16
PRYSMIAN SPA	69,202.00	57.82	EUR	4,001,259.64	4.65
PUMA SE	38,618.00	42.87	EUR	1,655,553.66	1.93
QIAGEN N.V.	36,487.00	38.55	EUR	1,406,573.85	1.64
SAMSE SA	1,781.00	168.50	EUR	300,098.50	0.35
SECHE ENVIRONNEMENT	4,377.00	96.30	EUR	421,505.10	0.49
SESA SPA	12,528.00	115.30	EUR	1,444,478.40	1.68
SOLARIA ENERGIA Y MEDIO AMBI	60,986.00	11.57	EUR	705,608.02	0.82
SOL SPA	16,406.00	33.10	EUR	543,038.60	0.63
STMICROELECTRONICS NV	51,617.00	36.87	EUR	1,902,860.71	2.21
TECHNOGYM SPA	115,987.00	9.62	EUR	1,115,794.94	1.30
TINEXTA SPA	73,768.00	16.14	EUR	1,190,615.52	1.38
TOKMANNI GROUP CORP	35,785.00	13.10	EUR	468,783.50	0.55
VEOLIA ENVIRONNEMENT	109,060.00	27.92	EUR	3,044,955.20	3.54
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé				0.59	-
AMPLIFON SPA RTS 09/07/2024	31,294.00	0.00	EUR	0.59	-
Titres d'OPC				7,577,346.82	8.81
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne et organismes de titrisations non cotés				7,577,346.82	8.81
SYCOMORE IMPACT EMPLOI BY INCO FCPR	8,050.3876	941.24	EUR	7,577,346.82	8.81
Créances				-	-
Dettes				-142,754.47	-0.17
Dépôts				-	-
Autres comptes financiers				8,095,356.04	9.41
TOTAL ACTIF NET			EUR	85,996,586.17	100.00

ANNEXE

Les titres non négociés sur un marché réglementé sont détenus sous la forme nominative pure, ce qui signifie qu'ils sont tenus en compte directement par la société émettrice et qu'ils figurent comme tels en tenue de position chez le dépositaire, qui reçoit à chaque attestation de clôture d'exercice et contrôle semestriel un état certifié des émetteurs.